



**PROFESSIONNELS, ENTREPRISES,
AGRICULTEURS, PROFESSIONS
LIBERALES ET ASSOCIATIONS**

**PRINCIPALES
CONDITIONS TARIFAIRES
des opérations et services
au 01/04/2025**

(Mise à jour au 02/06/2025)

Prix en euros, non assujettis à la TVA,
sauf mention spéciale.

**BANQUE
POPULAIRE**



la réussite est en vous

SOMMAIRE

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE	4	GESTION DE LA TRÉSORERIE	22
4 Ouverture, transformation, clôture		22 Épargne bancaire	
4 Services Bancaires de Base		22 Placements financiers (CTO et Droits de garde)	
4 Relevés de compte		23 Ingénierie sociale et financière	
5 Tenue de compte			
6 Services en agence		ASSURANCES ET PRÉVOYANCE	24
BANQUE À DISTANCE	7	24 Assurer vos moyens de paiement	
7 Par Internet		24 Assurer votre famille et votre entreprise	
8 Par téléphone		24 Votre complémentaire santé	
9 Par télétransmission (échanges de données informatisées)		25 Préparer votre retraite	
9 Offres retirées de la commercialisation		25 Assurer vos biens et votre exploitation	
		25 Offres retirées de la commercialisation	
OPÉRATIONS DE PAIEMENT	10	OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL	26
10 Cartes (cotisation annuelle, hors offres groupées de services)		26 Opérations par carte bancaire	
10 Services liés à la carte bancaire		27 Paiements à destination de l'étranger (IMPORT) (y compris Crédit documentaire)	
11 Virements SEPA		28 Règlements en provenance de l'étranger (EXPORT) (y compris Crédit documentaire)	
12 Prélèvements SEPA / TIP SEPA		29 Opérations de change	
12 Chèques			
12 Effets de commerce		AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES	29
12 Offres retirées de la commercialisation		29 Demande de documents	
OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT	13	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	30
13 Espèces		RÉSOLUDRE UN LITIGE	31
13 Terminaux de Paiement Électronique (TPE)			
14 Virements SEPA			
14 Prélèvements SEPA			
14 Chèques			
14 Effets de commerce			
15 Commerce Électronique			
15 Offres spécialisées			
15 Offres retirées de la commercialisation			
OFFRES GROUPÉES DE SERVICES	16		
IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS	17		
17 Commission d'intervention			
17 Opérations particulières			
17 Incidents de paiement			
DÉCOUVERTS ET CRÉDITS	19		
19 Facilité de caisse et découvert			
20 Financement du cycle d'exploitation			
21 Crédits d'investissement			
21 Garanties			

Prix en euros, non assujettis à la TVA, sauf mention spéciale.

Ce document, disponible sur notre site Internet ⁽¹⁾ : www.bpmed.fr, est destiné à vous informer sur les conditions tarifaires appliquées aux opérations les plus courantes (dont celles régissant la gestion du compte).

Il ne peut indiquer de façon complète et détaillée l'intégralité de nos prestations. Pour toute information complémentaire, prenez contact avec votre conseiller.

Conditions applicables au 01/04/2025.

Ce guide tarifaire peut être modifié à tout moment dans les conditions prévues par la réglementation.

Il n'est pas limitatif.

(1) Toutes actualisations réglementaires et autres (postérieures à l'impression ou la diffusion annuelle de cette brochure) sont disponibles sur le site internet www.bpmed.fr

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

€ PAR OPÉRATION (SAUF INDICATION CONTRAIRE)

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

• Ouverture / Clôture d'un compte	Gratuit
• Service d'aide à la mobilité bancaire Offre Facili'Pop	Gratuit
• Ouverture d'un compte séquestre	Nous consulter
• Transfert de compte vers une autre Banque Populaire	Gratuit
• Commission d'ouverture dossier BPMED Accompagnement ⁽¹⁾	80,00€

SERVICES BANCAIRES DE BASE

(services définis à l'article D.312-5-1 du code monétaire et financier; offerts dans le cadre du droit au compte : prévu à l'article L.312-1 du même code) ⁽²⁾	
• France : services définis à l'article D.312-5-1 du code monétaire et financier; offerts dans le cadre du droit au compte ⁽²⁾	Gratuit
– l'ouverture, la tenue et la clôture du compte,	
– un changement d'adresse par an,	
– la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire,	
– la domiciliation de virements bancaires,	
– l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,	
– l'encaissement de chèques et de virements bancaires,	
– les paiements par prélèvement SEPA, Titre Interbancaire de Paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ⁽³⁾ ou à distance,	
– des moyens de consultation à distance du solde du compte,	
– les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte,	
– une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne,	
– deux formules de chèques de banque / mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services,	
– la réalisation des opérations de caisse.	

RELEVÉS DE COMPTE

PÉRIODICITÉ	PAPIER	ÉLECTRONIQUE
• Mensuelle	Gratuit	Gratuit
• Journalière	57,30€ par trimestre	Gratuit
• Hebdomadaire	20,50€ par trimestre	Gratuit
• Décadaire	12,90€ par trimestre	Gratuit
• Quinzaine	10,80€ par trimestre	Gratuit
• Relevé en braille		Gratuit

(1) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte courant inactif est plafonné par arrêté ministériel.

€ PAR OPÉRATION (SAUF INDICATION CONTRAIRE)

• Duplicata de relevé de compte	
– Duplicata de relevé de compte de moins de 5 ans	16,20€ /duplicata
– Duplicata de relevé de compte de plus de 5 ans	32,40€ /duplicata
• Relevé de portefeuille titres	Gratuit
• Carnet de Bord (plus commercialisé)	24,20€ HT /an
• Relevé de Frais	
– Facture professionnelle mensuelle	Gratuit
– Relevé Annuel de Frais	Gratuit
– Relevé Annuel de Frais d'Encaissement par Carte	Gratuit
– Relevé Mensuel de Frais d'Encaissement par Carte	Gratuit
• Dates de valeur	
– Versement d'espèces au guichet	J
– Retrait d'espèces	J
– Remise de chèque tiré sur la Banque	J
– Remise de chèque d'un autre établissement	J + 1*
– Paiement de chèque	J
– Virement reçu	J
– Virement émis	J
– Encaissement d'un prélèvement	J
– Paiement d'un prélèvement	J
– Remise commerçant cartes bancaires	J
– Paiement par carte débit immédiat	J
– Paiement par carte débit différé	J
– Effet remis à l'encaissement (minimum 10 jours avant échéance)	J + 1*
– Effet remis à l'escompte (minimum de 10 jours d'escompte retenus pour le décompte des agios)	J + 1*
– Effet domicilié	J + 1*

* Jour ouvré : du lundi au vendredi, même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des centres de traitement des chèques).

TENUE DE COMPTE

À SAVOIR

Un compte est arrêté à la fin de chaque trimestre et donne lieu à la facturation des commissions découlant de son fonctionnement.

• Frais de tenue de compte	
Ce montant représente la partie fixe de la prestation de gestion administrative et comptable liée au compte.	
– Professionnel	42,00€ /trim.
– Entreprise	50,00€ /trim.
– Association	9,65€ /trim.
• Frais administratifs compte Syndicat de copropriété	20,80€ /trim.
• Commission de compte ou de mouvement	maxi 0,20%
Elle est calculée sur les opérations passées au débit du compte (hors placements et frais)	
– Minimum	15,00€ /trim.
(représente la partie proportionnelle de la prestation de gestion administrative et comptable liée au compte)	
• Commission de suivi⁽¹⁾	183,60€ /trim.
(compte débiteur de 60 jours et plus dans le trimestre consécutifs et non-consécutifs) sans autorisation ou en dépassement d'autorisation hors compte ATD, SAISIE ou compte pour lequel le changement d'adresse n'a pas été signalé)	

(1) Suivi spécifique apporté par le conseiller de clientèle

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

• Frais de tenue de compte courant inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier)	30€ /an ⁽¹⁾ dans la limite du solde créditeur du compte
• Frais de tenue de compte en cas de procédure collective	80,60€ /trim.
• Derniers comptes annuels non communiqués (bilan, compte de résultat, liasse fiscale...) Bilan jamais délivré ou non délivré dans les 9 mois qui suivent l'échéance.	50,00€ /an
• Commission annuelle d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable du client Prélevée une fois par an, elle rémunère l'actualisation administrative et informatique de votre dossier. Tranches chiffres d'affaires (CA). – CA < 1,5 M€ – 1,5 M€ < CA < 3 M€ – 3 M€ < CA < 15 M€ – CA > 15 M€	127,30€ /an 265,20€ /an 371,25€ /an 530,40€ /an

SERVICES EN AGENCE

• Délivrance d'un RIB ou IBAN	Gratuit
• Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque – en euros	Gratuit
• Mise à disposition de fonds auprès d'une autre Banque Populaire	19,40€
• Dépôt jour et nuit	95,45€ /an
• Frais de recherche de documents (copie de chèque, remise de chèque, pièce de caisse, demande de copie de mandat de prélèvement SEPA, etc...) (hors champ d'application de la Directive Européenne sur les Services de Paiement, article L. 133-I du Code Monétaire et Financier) – simple (élément recherché datant de moins de 1 an) – complexe	14,00€ à l'unité Nous consulter
• Frais de demande d'informations sur opérations de paiement	14,00€ HT
• Attestations liées aux dépôts de capital et aux augmentations de capital	106,05€ HT
• Attestations diverses (attestations de paiements, de tenue de compte, d'identification de mandataire, etc...)	à partir de 16,20€ HT
• Frais de dossier TUP (Transmission Universelle de Patrimoine) ou fusion/absorption	159,10€ HT
• Frais de recherche d'adresse inconnue, PND (Pli Non Distribué)	32,40€ /trim.
• Conservation du courrier en agence (plus commercialisé)	61,60€ HT /an
• Édition d'échelles d'intérêts de compte	Nous consulter
• Demande de fusion d'échelles d'intérêts de compte	Nous consulter
• Document ponctuel d'information aux commissaires aux comptes	80,00€ HT
• Frais de location de coffre-fort (prix annuel défini en fonction du volume du coffre et du niveau de garantie) – Frais de location d'un coffre-fort – Ouverture coffre (perte de clé)	à partir de 62,15€ HT /an Frais réels

(1) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte courant inactif est plafonné par arrêté ministériel.

BANQUE À DISTANCE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

PAR INTERNET (ORDINATEUR, MOBILE ET TABLETTE)

Abonnement à des services de banque à distance ⁽¹⁾ (<u>Internet</u> , téléphone, SMS, etc.)	
• Gamme Cyberplus Entreprise (Disponible pour les personnes morales et entrepreneurs individuels à besoins « complexes »)	
Cyberplus Entreprise Consultation⁽²⁾	Gratuit
Principales fonctionnalités : Consulter ses comptes et contrats signés sur Internet + téléchargement des écritures	
Cyberplus Entreprise Basic⁽²⁾	7,00€ /mois
Principales fonctionnalités : Cyberplus Consultation + réaliser des virements SEPA et gérer des utilisateurs délégués	
Cyberplus Entreprise Medium⁽²⁾	12,20€ /mois
Principales fonctionnalités : Cyberplus Basic + réaliser des virements internationaux + espace Bourse + e-Daily	
Cyberplus Entreprise Premium⁽²⁾	20,40€ /mois
Principales fonctionnalités : Cyberplus Medium + saisir/gérer des prélèvements et des effets de commerce + remise de fichiers (liste virements/prélèvements/remises LCR) + Intraday	
• Suite Connect (Cyberplus Entreprise obligatoire)	9,30€ HT /mois
– service permettant l'agrégation de comptes et la gestion de trésorerie multi-comptes, à travers le service d'initiation de virements (sous réserve de disponibilité)	
– en option Suite Connect Risqo	
• Cyberplus EI⁽²⁾	7,00€ HT /mois
Principales fonctionnalités : Consulter ses comptes et contrats signés sur Internet, réaliser des virements SEPA, espace Bourse, gestion de la double relation (équipement privé et pro sur un même espace), virement instantané, création des bénéficiaires (IBAN), téléchargement des écritures.	

AUTRES SERVICES LIÉS À L'UTILISATION D'INTERNET –
SÉCURISATION DES OPÉRATIONS EN LIGNE

Les certificats numériques permettent de sécuriser davantage vos opérations de banque à distance (Cyberplus et télétransmission EBICS) et vos téléprocédures.

• Certificat numérique – CertEurope et 3 SKEY	162,25€ HT /dlé
• SECUR'PASS Pro (dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée)	Gratuit ⁽³⁾
• Envoi d'un code sécurisé par SMS sur le numéro de mobile sécurisé du client pour valider sa connexion à Cyberplus et ses opérations sensibles en ligne	Gratuit ⁽⁴⁾
• Coffre-fort numérique (15 Go) Espace de stockage sécurisé pour déposer, recevoir et classer des documents personnels et/ou professionnels.	1,50€ HT /mois

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.
(2) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.
(3) Disponible de l'application mobile PRO.
(4) Hors coût opérateur téléphonique.

• Mise à disposition d'un Pass Cyberplus (associé à la carte bancaire ou à une carte dédiée, le Pass CyberPlus permet de générer un mot de passe dynamique et à usage unique à des fins d'authentification forte)	
– 1 ^{er} lecteur	Gratuit
– Lecteur supplémentaire ou renouvellement	9,00€ HT /an
– Carte dédiée Pass CyberPlus	Gratuit
– Carte supplémentaire ou renouvellement	16,20€ /an
• Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou courriel (mises en place dans Cyberplus web et l'appli mobile)	0,20€ par alerte ^{(1) (2)}
• E-documents Pro (service permettant d'accéder à l'ensemble des documents relatifs aux comptes bancaires, crédits et comptes d'instruments financiers au format électronique, de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance)	Gratuit
• Accès à l'image d'un chèque remis et téléchargement – par consultation et par image	1,20€
• Confirmation de l'exécution d'un virement émis – par e-mail ou SMS disponible sur Cyberplus web uniquement	0,23€ par envoi ⁽¹⁾

PAR TÉLÉPHONE

• Frais d'utilisation des services de banque à distance ⁽³⁾ (Internet, <u>téléphone</u> , SMS, etc.)	
Tonalité Plus (Tonalité Plus permet de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde de vos comptes et vos dernières opérations)	Serveur Vocal Tonalité Plus (24h/24 7j/7) composez le
	08 01 01 00 39
	Service gratuit + prix appel
• Abonnement à des services de banque à distance (Internet, <u>téléphone</u> , SMS, etc.)	
Moviplus ⁽³⁾ (Moviplus permet de recevoir sur téléphone mobile, le solde du compte, l'encours carte bancaire et les dernières opérations selon une périodicité adaptée à vos besoins)	
– Information quotidienne	4,20€ /mois ⁽²⁾
– Information bi hebdomadaire	3,55€ /mois ⁽²⁾
– Information hebdomadaire	1,70€ /mois ⁽²⁾

PAR TÉLÉTRANSMISSION (échanges de données informatisées)

• EBICS T / TS	54,05€ HT /mois
– paramétrage complémentaire EBICS TS post installation	86,45€ HT
– facturation des avenants EBICS	30,00€ /avenant
• Offre Package Turbo Suite Plus (plus commercialisée)	81,10€ HT /mois
• Logiciel Suite Entreprise.com	31,80€ HT /mois
– Services optionnels	Nous consulter
• Logiciel Turbo Entreprise	21,60€ HT /mois
– Services optionnels (nous consulter)	+ 21,60€ HT par option
• Intervention Logiciel Turbo Suite Entreprise et Suite Entreprise.com - à l'acte	
– Installation à distance	Nous consulter
– Installation sur site	Nous consulter
– Reconfiguration - réinstallation	Nous consulter
• SwiftNet	Nous consulter
• Cash pooling	Nous consulter
• Diamond	Nous consulter
• Relevé Intraday EDI	Nous consulter
• Bilan : Jedecclare.com	Gratuit
• Confirmation de fichiers par fichier transmis	10,60€
• Frais d'intervention sur fichiers télétransmis SDD ou SCT	10,60€

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

• Cyberplus Pro Suite Entreprise.com ⁽¹⁾ – Clé numérique, Cyberplus Pro Essentiel, Suite Entreprise.com, EBICS limité à 3 signataires (signatures simples), 20 comptes, 2 banques, 1 mobile et à 12 mois d'archivage et d'historique	31,80€ HT /mois
---	-----------------

(1) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.
(2) Hors coût d'un SMS facturé par votre opérateur.
(3) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans le cadre du produit mentionné.

(1) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

OPÉRATIONS DE PAIEMENT

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

CARTES (cotisation annuelle, hors offres groupées de services)

À SAVOIR

Votre carte bancaire peut être à débit immédiat (votre compte sera débité à chaque utilisation) ou à débit différé (le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client à une date convenue; elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte). Les cartes Visa ou Mastercard Internationales vous permettront d'effectuer des opérations à l'étranger.

- Carte à autorisation systématique (à débit immédiat)
 - Cotisation carte Visa Business Start 53,00€
- Carte de paiement internationale

COTISATION	À DÉBIT DIFFÉRÉ	À DÉBIT IMMÉDIAT
• Carte Visa Business	55,10€	55,10€
• Carte Visa Gold Business	136,80€	136,80€
• Carte Visa Platinum Business	233,35€	

- Service e-Cartes (paiement sécurisé sur internet)⁽¹⁾ 14,00€
- Carte Dépasia **Gratuit**
- Carte Corporate
 - Carte Visa Coporate classique (à partir de 3 cartes) 5,00€/mois
 - Carte Visa Gold Corporate (à partir de 3 cartes) 12,00€/mois
 - Abonnement service Carte Corporate 25,00€ HT/mois

SERVICES LIÉS À LA CARTE BANCAIRE

À SAVOIR

En cas de perte, vol ou utilisation frauduleuse de votre carte, appelez le 01 77 86 24 24 (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur) 7 j / 7, 24h/24 pour faire immédiatement opposition.

- Réédition du code confidentiel de la carte 12,35€
- Frais d'opposition (blocage) de la carte à l'initiative du client en cas de perte, vol ou usage frauduleux **Gratuit**
- Refabrication avant l'échéance à la demande du client 16,20€
- Toute demande urgente (création, refabrication, réédition du code) 47,50€
- Modification temporaire des plafonds de retrait et/ou de paiement
 - par modification 10,80€
- Modification permanente des plafonds de retrait et/ou de paiement
 - par modification 10,80€
 - pour Visa Gold Business **Gratuit**
- Recherche de facturette carte bancaire, par facturette 10,80€ HT
- Paiement par carte bancaire en euros en France et dans l'EEE⁽²⁾⁽³⁾ **Gratuit**

(1) Service disponible depuis l'application mobile, sous réserve d'un abonnement Cyberplus et d'être équipé de Sécur'Pass
(2) Voir détail zone EEE p. 30.
(3) Pour les paiements > 50 000€ (en France et à l'étranger) : 2,80% du montant de la transaction + 0,75€ frais fixe.

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

- Frais par retrait d'espèces à un DAB Banque Populaire et Point Argent en euros
 - avec votre carte bancaire **Gratuit**
 - avec une carte à retrait unique 3,20€
(dans une autre agence que son agence de gestion)
- Frais par retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement)
 - à compter du 1^{er} retrait dans le mois avec une Visa Business Electron, Visa Business Start 1,20€
 - à compter du 3^{ème} retrait dans le mois avec une Visa Business 1,20€
 - à compter du 1^{er} retrait dans le mois avec une Visa Gold Business, Visa Platinum Business **Gratuit**

VIREMENTS SEPA

À SAVOIR

Gagnez du temps et réduisez le coût de vos transactions en les réalisant par Cyberplus ou par télétransmission.

• Frais par virement	AGENCE OU TÉLÉPHONE	INTERNET OU APPLICATION	TÉLÉTRANS- MISSION ⁽¹⁾
VIREMENT VERS UN COMPTE BANQUE POPULAIRE MÉDITERRANÉE			
Cas d'un virement SEPA classique occasionnel	Gratuit	Gratuit⁽²⁾	Gratuit
Cas d'un virement SEPA instantané occasionnel	Indisponible	Gratuit⁽²⁾	Indisponible
Frais de mise en place d'un virement SEPA permanent	Gratuit	Gratuit⁽³⁾	Indisponible
Frais par virement SEPA permanent	Gratuit	Gratuit⁽³⁾	Indisponible
VIREMENT VERS UN AUTRE ÉTABLISSEMENT BANCAIRE			
Cas d'un virement SEPA classique occasionnel	5,10€	0,18€ ⁽²⁾	0,18€
Cas d'un virement SEPA instantané occasionnel	Indisponible	0,18€ ⁽²⁾	Indisponible
Frais de mise en place d'un virement SEPA permanent	Gratuit	Gratuit⁽³⁾	Indisponible
Frais par virement SEPA permanent	1,45€	0,18€ ⁽³⁾	Indisponible

- Virement SCT JOUR (virement par télétransmission exécuté dans le délai d'une heure) 0,50€ par virement
- Virement Spécifique Orienté Trésorerie (VSOT), Fiscal, Administratif
 - saisi en agence 12,65€
 - télétransmis ou par Cyberplus 5,30€
- Opposition à un virement SEPA avant exécution (révocation de l'échéance de virement) **Gratuit**
- Révocation définitive d'un virement SEPA permanent (retrait du consentement) **Gratuit**

(1) Y compris Suite Entreprise V2 ou Suite Entreprise.com
(2) Via Cyberplus Entreprise, Cyberplus Entrepreneur Individuel ou Suite Connect
(3) Via Cyberplus Entreprise ou Cyberplus Entrepreneur Individuel

• Demande de retours de fonds d'un virement SEPA occasionnel ou permanent après son exécution	
– unitaire	15,90€
– fichier	5,40€ par remise + 2,65€ par ligne mini 15,90€

PRÉLÈVEMENTS SEPA / TIP SEPA

• Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	
– initiée en format papier	10,60€
– initiée par CyberPlus	5,30€
• Paiement d'un prélèvement SEPA	Gratuit
• Opposition sur prélèvement SEPA avant exécution (révocation d'une échéance de prélèvement)	
– initiée en agence	Gratuit
– initiée par CyberPlus	Gratuit
• Opposition définitive à un mandat de prélèvement SEPA (retrait du consentement)	
– initiée en agence	Gratuit
– initiée par CyberPlus	Gratuit
• Remboursement d'un prélèvement SEPA CORE à la demande du client	Gratuit
• Paiement d'un TIP SEPA	Gratuit
• Demande de copie de mandat de prélèvement SEPA	14,00€/mandat

CHÈQUES

• Paiement d'un chèque	Gratuit
• Renouvellement automatique de chéquier	Gratuit
• Frais d'expédition de chéquier ou bordereau de remise de chèque(s) à domicile	
– envoi simple	Gratuit
– envoi en recommandé avec AR (hors frais postaux d'envoi)	8,10€
• Confection de lettres chèques	Nous consulter
• Frais d'émission d'un chèque de banque en agence	13,50€
• Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	17,25€
• Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur (hors perte ou vol)	34,55€

EFFETS DE COMMERCE

• Effet domicilié à payer	
– paiement d'une domiciliation	Gratuit
• Rejet d'effet avant la date de règlement à la demande du client	25,90€

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

• Carte à autorisation systématique	
– Cotisation carte Visa Business Electron	41,30€/an
– Cotisation carte Mastercard Business DI	55,10€/an
– Cotisation carte Mastercard Business DD	55,10€/an
• Carte Visa Platinum Business à débit immédiat	233,35€/an

OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

ESPÈCES

• Dépôt d'espèces au guichet agence	Gratuit
• Dépôt d'espèces au DAB par carte bancaire ou carte de dépôt	Gratuit
• Cotisation carte de dépôt (Déposia)	Gratuit

TERMINAUX DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE (TPE)

• Location, Maintenance (avec ou sans engagement) ⁽¹⁾	
– TPE Fixe	à partir de 26,00€ HT /mois
– option PIN PAD	à partir de 5,10€ HT /mois
– TPE Portable	à partir de 34,30€ HT /mois
– TPE Nomade (SIM et forfait de communication inclus)	à partir de 40,55€ HT /mois
– Autres options	Nous consulter
– TPE dédié aux Professions Libérales de Santé	à partir de 19,00€ HT /mois
– TPE découverte ⁽²⁾	à partir de 15,30€ HT /mois
– Services associés	
– lecteur chèque	15,90€ HT /mois
– Smile&Pay	Nous consulter
– Tap To Pay	
– Si utilisation	4,90€ HT /mois
– Commission pour cartes de particulier EEE	1,25%
– Commission pour cartes commerciales ou hors EEE	2,50%
– Frais fixes par transaction	0,15€ HT
• Installation TPE ⁽¹⁾	
– Mise en service 1er contrat location sans engagement	79,55€ HT
– Mise en service suivante pour le même contrat	Gratuit
– Déplacement sur site	84,85€ HT
• Caisse digitale (sans frais de mis en service)	
– Caisse TPE Premium	65,00€ HT /mois
– Caisse Mini	79,00€ HT /mois
– Caisse Medium	89,00€ HT /mois
– Caisse Premium	109,00€ HT /mois
– Caisse sur mesure	Nous consulter
– Options complémentaires	Nous consulter
• Commission appliquée aux transactions par carte bancaire (CB, VISA, MASTERCARD, American Express, Discover/Diners Club, JCB et Union Pay)	Consulter votre conseiller pour une étude personnalisée
• Frais de non restitution de TPE	318,20€ HT

(1) Offre sans engagement de 1 jour à 1 mois.
(2) Offre destinée aux commerçants réalisant moins de 12 000€ par an d'encaissements par carte bancaire.

• Opération carte bancaire étrangère impayée	
– France	21,60€
– étrangère	75,70€
• Traitement manuel de télécollecte (par facturette)	
– de 1 à 10 facturettes	Forfait 10,80€
– au-delà de 10 facturettes (facturette supplémentaire)	0,50€

VIREMENTS SEPA

• Réception d'un virement SEPA occasionnel ou permanent	Gratuit
• Recherche sur virement SEPA reçu avec coordonnées erronées	Gratuit
• Service de génération d'IBAN virtuels	Nous consulter

PRÉLÈVEMENTS SEPA

• Demande d'un Identifiant Créancier SEPA (ICS)	
– ICS unitaire	54,05€ HT /ICS
– ICS de masse	162,25€ HT
– par fichier	+ 1,50€ HT par ligne
• Remise de prélèvements SEPA (y compris Suite Entreprise ou Suite Entreprise.com)	
– par Cyberplus ou télétransmis	
– par remise	
– par prélèvement SEPA	Gratuit
	0,25€ / opération
• Prélèvement SEPA revenu impayé (SDD CORE et B2B)	8,60€
• Recouvrement sur opération mal exécutée suite à une erreur client	
– unitaire	15,90€
– fichier	5,40€ /remise + 2,65€ /ligne, mini 15,90€

CHÈQUES

• Remise de chèque(s)	Gratuit
• Relevé détaillé de remise de chèques – suivant le nombre de chèques et par relevé	Nous consulter
• Chèque remis revenu impayé pour motif autre que sans provision	10,80€
• Télécollecte Chèques :	
– classique	33,90€
– en vrac	106,05€

EFFETS DE COMMERCE

• Mise en place ou renouvellement d'un billet financier (frais de manipulation)	10,00€
• Traitement des remises LCR / BOR	
– sur support papier	
– par remise	10,70€
– par effet	6,00€
– par Cyberplus	
– par remise	Gratuit
– par effet	0,36€
– par télétransmission (y compris Suite Entreprise ou Suite Entreprise.com)	
– par remise	Gratuit
– par effet	0,36€

• Effet prorogé, réclamé	17,80€
• Retour d'effet impayé	17,80€

COMMERCE ÉLECTRONIQUE



À SAVOIR

Solutions de paiement électronique sécurisé à disposition du commerçant pour les paiements par carte bancaire issus de la vente à distance. De nombreuses options sont possibles. Pour en savoir plus, contactez votre conseiller.

• Paiement Express	
– frais d'inscription	50,00€ HT
– abonnement	8,60€ HT /mois
– coût par transaction	0,15€
• Cyberplus Paiement Access	
– frais d'inscription	150,00€ HT
– abonnement	10,80€ HT /mois
– coût par transaction	0,15€
• Cyberplus Paiement Net	
– frais d'inscription	250,00€ HT
– abonnement	27,00€ HT /mois
– coût par transaction	0,15€
• Cyberplus Paiement Mix	Nous consulter
• Payplug ⁽¹⁾	Nous consulter
• Direct et Proche ⁽²⁾	Nous consulter
– diagnostic et visibilité	Gratuit
• Oney (régler par carte bancaire en 3 ou 4 fois)	Nous consulter

OFFRES SPÉCIALISÉES

• Gestion tiers payant et avance santé (rapprochement des écritures, récupération des remboursements auprès de la sécurité sociale et des mutuelles, gestion des impayés, ...) ⁽³⁾ et avance de fonds par la Banque Populaire pour couvrir le décalage de trésorerie, le temps du remboursement total.	Nous consulter
• Gestion des factures	Nous consulter
• Mail in Black	Nous consulter
• Bridge	Nous consulter
• Hub PISP	Nous consulter
• Baromètre digital et paiement	Nous consulter

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

• Choozeo (arrêt de la commercialisation)	
– abonnement	5,00€ HT
– si paiement en 3 fois	3% du montant total
– si paiement en 4 fois	3,3% du montant total
• Vérifiance - Fichier National des Chèques Irréguliers (FNCI) Banque de France	
– abonnement	42,40€ HT /an
– par chèque	0,25€ HT

(1) Payplug est un service d'encaissement en ligne de la société Payplug Entreprise SAS, proposé par la Banque Populaire.

(2) Direct et Proche est une gamme de services de visibilité sur internet de la société Regicom, proposée par la Banque Populaire.

(3) Prestations assurées par EMIS SANTE

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

€ PAR MOIS
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

POUR LES PROFESSIONNELS* : CONVENTION RYTHMÉO

DÉFINITION

Une offre groupée de services personnalisable est destinée à faciliter votre gestion quotidienne et à vous faire bénéficier d'une tarification simplifiée et avantageuse. Évolutive, elle permet également d'accompagner au mieux votre activité. Facturée mensuellement, son coût total dépend des produits et services souscrits.

De base, elle inclut un compte courant professionnel, les frais de tenue de compte, la commission de mouvement (en fonction des flux confiés), les frais de renouvellement de dossiers administratifs, la gestion de vos comptes en ligne (abonnement aux services de banque à distance), la sécurisation de vos moyens de paiement avec Sécuripro⁽¹⁾, la sécurisation de vos opérations en ligne.

à partir de 20,43€

Avec RYTHMÉO, vous pouvez associer les produits et services suivants en fonction de vos besoins et bénéficier de conditions tarifaires préférentielles :

- carte de paiement
- certains produits d'assurance et prévoyance

* Pour les professions libérales :
Convention RYTHMÉO

à partir de 19,73€

* Pour les Agri-Viti :
Convention RYTHMÉO

à partir de 19,73€

* Pour les structures associatives :
Convention RYTHMÉO

à partir de 14,71€

* Pour les entrepreneurs individuels
et/ou micro-entrepreneurs :
Convention RYTHMÉO START

à partir de 9,90€

* Pour les clients en procédure collective
(continuité d'activité)
Convention RYTHMÉO ACCOMPAGNEMENT

à partir de 23,78€

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

• Conventions Ex BPCA
– Fréquence Pro Essentiel
– Fréquence Pro Avantage

à partir de 18,00€
à partir de 35,66€

• Conventions Ex BPPC
– Fréquence Pro 2
– Fréquence Pro 3
– Fréquence Libérale
– Fréquence Agri
– Fréquence Association

à partir de 24,53€
à partir de 35,97€
à partir de 22,87€
à partir de 18,27€
à partir de 8,69€

• Conventions Ex Banque Chaix
– Pro Actif 4
– Pro Actif Professions Libérale
– Pro Actif Agri

à partir de 25,37€
à partir de 23,00€
à partir de 18,47€

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

COMMISSION D'INTERVENTION

- Par opération 9,30€
- Plafond mensuel 50 opérations

DÉFINITION

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...)

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- Frais par saisie administrative à tiers détenteur⁽¹⁾ 10% du montant de la créance (dans la limite d'un plafond de 83,33€)
- Frais par saisie-attribution, frais par saisie conservatoire⁽¹⁾ 98,00€
- Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé 12,00€⁽²⁾



À SAVOIR

La lettre d'information pour compte débiteur non autorisé est adressée au(x) titulaire(s) d'un compte qui présente une situation débitrice irrégulière pour au moins l'une des raisons suivantes :

- le client ne dispose d'aucune autorisation de découvert,
- son autorisation de découvert est utilisée pendant plus de 30 jours consécutifs,
- le montant du solde débiteur dépasse l'autorisation de découvert accordée.

Le constat d'une telle situation déclenche, par titulaire, un courrier d'information de la situation débitrice irrégulière de son compte en lui demandant de la régulariser, et éventuellement, un 2^{ème} courrier si le solde du compte n'est pas redevenu créditeur dans des délais raisonnables. Il peut y avoir plusieurs situations débitrices irrégulières dans un même mois donnant lieu, pour chacune, à l'envoi de ces courriers.

INCIDENTS DE PAIEMENT

INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision (maximum 1 lettre/jour)⁽³⁾ 10,75€
Cette information vous permet de régulariser votre situation et vous évite une interdiction d'émettre des chèques.
- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision
Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.
 - inférieur ou égal à 50 € 20,70€⁽⁴⁾
 - supérieur à 50 € 40,70€⁽⁴⁾

(1) Ces frais ne sont pas soumis à TVA.
(2) Si compte débiteur > 30 jours consécutifs.
(3) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.
(4) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprises régies par le Code des assurances.

À SAVOIR

Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : la lettre d'information préalable au rejet, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non paiement, le blocage de la provision pour la régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire. (Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : **FRAIS REJET CHÈQUE**).

Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	30,00€
Frais pour chèque émis en période d'interdiction bancaire	30,00€

INCIDENTS LIÉS AUX AUTRES MOYENS DE PAIEMENT

Frais d'information préalable au rejet d'un prélèvement, d'un virement, d'un TIP SEPA ou d'un télé-règlement (maximum 1 envoi/jour) ⁽¹⁾	6,00€ /envoi
Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision ⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾	
– inférieur à 20 €	Montant de l'opération
– supérieur ou égal à 20 €	10,70 € ⁽³⁾
Frais de rejet d'un virement ou d'un TIP SEPA pour défaut de provision ⁽²⁾⁽³⁾	
– inférieur à 20 €	Montant de l'opération
– supérieur ou égal à 20 €	10,70 € ⁽³⁾

À SAVOIR

Les frais de rejet de prélèvement incluent les frais d'information préalable pour prélèvement sans provision, les frais d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément. (Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : **Frs Rejet Prel ech Pret**).

Régularisation d'un prélèvement relatif à une échéance de prêt impayée	
– intérêts de retard (calculés sur le taux du prêt majoré de X% et sur la durée de sa mise en suspens)	3%
– frais de régularisation (calculés sur le montant de l'échéance impayée)	8%
Rejet d'effet pour défaut de provision	24,00€
Frais de blocage de la carte par la banque en cas d'usage abusif	35,00€

(1) En cas de paiement du prélèvement, les frais d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du prélèvement, les frais d'information préalable sont inclus dans les frais de rejet.

(2) Quelles que soient la devise et la destination de l'opération.

(3) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention (cf. rubrique relative à la commission d'intervention). Elle sera facturée séparément.

(4) Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une présentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. A défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

FACILITÉ DE CAISSE ET DÉCOUVERT

Découvert du compte convenu et formalisé	Nous consulter
– Intérêts débiteurs : taux débiteur variable annuel	
Découvert du compte non autorisé	Maximum légal ⁽¹⁾
– Intérêts débiteurs : taux débiteur variable annuel	

À SAVOIR

Les intérêts débiteurs sont perçus par la banque lorsque le compte présente un solde débiteur pendant un ou plusieurs jours. Lorsqu'un indice de référence est retenu pour la détermination du taux d'un découvert, dans l'hypothèse où cet indice serait inférieur à zéro, il sera alors réputé égal à zéro.

Commission de dépassement	0,25%
---------------------------	-------

À SAVOIR

Cette commission est calculée sur le plus fort dépassement en valeur de chaque mois du trimestre considéré.

Commission de plus fort découvert	0,08%
-----------------------------------	-------

À SAVOIR

Cette commission du plus fort découvert est perçue sur le plus fort solde débiteur en valeur de chaque mois du trimestre considéré.

Commission d'immobilisation	1% par trimestre
-----------------------------	---------------------

À SAVOIR

Cette commission est calculée sur le solde moyen débiteur en valeur du trimestre pour les comptes structurellement débiteurs pendant la période considérée.

Seuil de perception des agios	
– hors convention	2,00€
– avec convention	8,00€

Le TEG réel sera indiqué sur le relevé trimestriel de compte courant. Le cas échéant, ce taux est écrété pour respecter le plafond du taux réglementaire⁽²⁾ en vigueur.

Par exemple, pour un découvert non autorisé de 10 000€, sur une durée d'un an, au taux débiteur de 13,81%, le TEG indicatif est de 13,81% l'an et le taux de la période est de 0,0038%.

(1) Le taux plafond dit « taux d'usure » est calculé par la Banque de France et publié trimestriellement au Journal Officiel. Il est affiché dans nos agences et publié sur notre site Internet.

(2) Taux de base Banque Populaire professionnel : 7,60% l'an en vigueur au 01/01/2022 et susceptible d'évolution.

FINANCEMENT DU CYCLE D'EXPLOITATION

ESCOMPTE

– Minimum d'intérêts	8,45€
– par effet	Taux de base ⁽¹⁾ + 4,50%

À SAVOIR

L'intérêt d'escompte est référencé à notre Taux de Base⁽¹⁾. Les intérêts sont calculés sur la base du montant nominal de l'effet en fonction du nombre de jours précédant l'échéance, avec application d'un minimum de 10 jours.

MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES (LOI DAILLY)

• Mise en place de la convention cadre Dailly	Gratuit
– Commission sur créance cédée	9,65€
– Notification	19,40€
– Prorogation	19,40€
– Relance pour non règlement dans les délais	19,40€
– Créance échue non régularisée	19,40€
• Remise e-Dailly (gestion digitale de la Dailly)	Gratuit
• Cessions Dailly papier (mise en place)	20,00€

GESTION DU POSTE CLIENTS

À SAVOIR

Le recours à nos solutions de gestion du poste client vous permet de financer votre activité et de vous développer en toute sécurité (information commerciale, assurance-crédit, affacturage).

• Affacturage	Nous consulter
• Assurance crédit	Nous consulter

CAUTIONS BANCAIRES

• Commission d'engagement	Nous consulter
• Établissement d'un acte de caution	
– taux d'intérêt appliqué	3% /an
– minimum de perception/caution	25,00€ /trim.
• Frais de dossier :	
– retenue de garantie (privé/public)	53,00€
– garantie actif/passif, GAPD Fournisseurs à durée indéterminée, baux commerciaux	mini 200,00€
– autres actes simples	100,00€
– autres actes complexes	150,00€
• Mise en jeu de la caution (appel en paiement)	120,00€

(1) Taux de Base Banque Populaire professionnel : 7,60% l'an en vigueur au 01/01/2022 et susceptible d'évolution, prendre contact avec votre agence le cas échéant.

CRÉDITS D'INVESTISSEMENT

À SAVOIR

Des solutions de financement personnalisées pour vous accompagner dans tous vos projets de création, développement, reprise.

• Ligne pré-autorisée de crédit moyen terme	Nous consulter
• Prêt moyen, long terme	
– Frais de dossier proportionnels au montant du prêt	1%
– Avec un minimum de	156,00€
Frais perçus par la banque au moment de la mise à disposition des fonds du prêt moyen long terme (achat de matériel, travaux d'aménagement, véhicules, fonds de commerce, ...)	
• Crédit Bail et Location avec Option d'Achat (LOA)	Contacteur BPCE Lease
– Clients ex BPCA	
– Transfert et réaménagement de dossier Crédit Bail / LOA « BAIL AZUR »	300,00€
– Transfert et réaménagement de dossier Crédit Bail / LOA « MARINE AZUR »	500,00€
– Frais de réédition d'actes	à partir de 80,00€
– Frais d'impayés	1,5% du TTC avec mini 72,00€

GARANTIES

• Frais de gage sur véhicule	140,65€
------------------------------	---------

À SAVOIR

Les frais de garantie s'ajoutent aux frais de dossier du crédit. S'y ajoutent éventuellement les droits d'enregistrement, les frais d'inscription initiale, de modification et de renouvellement, de signification et les frais dus à la radiation.

• Délégation ou nantissement d'un contrat d'assurance-vie	Nous consulter
• Nantissement de comptes-titres financiers	Nous consulter
• Prise de caution de tiers sur engagement court terme	Nous consulter
• Mainlevée de caution de tiers sur engagement court terme	Nous consulter
• Mainlevée de garantie	162,25€

AUTRES PRESTATIONS LIÉES AUX CRÉDITS

• Renégociation de taux de crédit (hors frais de garantie)	
– en % du capital restant dû	1,5%
– avec un minimum de	530,40€
• Rédaction d'un avenant de contrat de prêt	à partir de 270,50€
• Modification du compte de prélèvement des échéances ou de date de prélèvement	37,80€
• Décompte sur prêt en cours	32,40€
• Duplicata de contrat ou de tout autre document de prêt	32,40€
• Duplicata de tableau d'amortissement actualisé	37,80€
• Délivrance d'une attestation de fin de prêt	21,60€
• Délivrance d'une attestation des intérêts d'emprunt	16,20€
• Attestations diverses	Nous consulter

ÉPARGNE BANCAIRE

• Compte à terme	Nous consulter
• Certificat de dépôt négociable	Nous consulter

PLACEMENTS FINANCIERS

• Ouverture d'un Compte-Titres Ordinaire (CTO)	Gratuit
• Clôture de Compte-Titres Ordinaire	80,00€
• Transfert de Comptes Titres vers un autre établissement du réseau Banque Populaire	Gratuit
• Transfert de CTO vers une autre banque	
– Minimum de perception de	120,00€
– Frais par ligne	12,00€
– Frais par ligne de bourse étrangère hors ESES ⁽¹⁾	120,00€
• Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales, quel que soit le support de détention	Gratuit

FRAIS DE TRANSACTION D'UN COMPTE-TITRES ORDINAIRE

À SAVOIR

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi (Internet, téléphone, agence...).

• Ordre exécuté Bourse Euronext (Paris, Bruxelles et Amsterdam) au comptant

Commission proportionnelle au montant de la transaction (cumulatif par tranche)	PAR INTERNET	EN AGENCE OU PAR TÉLÉPHONE AU SERVICE BOURSE
• Ordre exécuté		
– jusqu'à 10 000€	0,60%	1,30%
– au-delà de 10 000€	0,50%	1,20%
– minimum de perception	9,00€	18,00€
• Ordre annulé	Gratuit	Gratuit
• Ordre non exécuté	Gratuit	Gratuit

• Ordre exécuté avec Service de Règlement Différé (SRD)	
– Commission de règlement différé (Achat / Vente)	0,70% par mois
– Frais de prorogation minima forfaitaires	12,00€
– Frais proportionnels sur encours prorogé	0,20%
• Ordre de Bourse sur titres cotés à l'étranger	Nous consulter
• Ordre sur (OPC) ⁽²⁾	
– OPCVM / FIA Banque Populaire	Gratuit
– OPCVM / FIA hors Banque Populaire	28,00€ par ordre

Une partie des frais de souscription et de gestion des OPC peut être reversée à la Banque Populaire au titre de son activité de conseil et de placement. Vous pouvez recevoir sur demande de votre part des précisions sur la rémunération de la Banque Populaire perçue à ce titre⁽³⁾.

• Autres instruments financiers

Nous consulter

DROITS DE GARDE

DÉFINITION

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte-titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Ils sont perçus trimestriellement au titre du trimestre échu et sont calculés sur la base du portefeuille valorisé au dernier cours de Bourse.

TARIF ANNUEL STANDARD	COMMISSION PROPORTIONNELLE	COMMISSION FIXE PAR LIGNE
• Valeurs Groupe	0,15%	2,30€
• Valeurs Hors Groupe	0,30%	4,35€
• Commission proportionnelle et dégressive selon la valeur du portefeuille (cumulatif par tranche)		
– Tranche du portefeuille supérieure à 50 000€		-25% de réduction ⁽¹⁾
– Tranche du portefeuille supérieure à 100 000€		-50% de réduction ⁽²⁾
• Sociétaires, réduction sur l'ensemble des droits de garde		-10% de réduction ⁽³⁾
• Portefeuille sans valeur inscrite		15,00€
• Portefeuille composé de Valeurs Hors Groupe (ou mixte)		
– Minimum de perception		35,00€
• Mandat de gestion		
– Trésorerie		Nous consulter
– Portefeuille titres		Nous consulter
• Hisséio : épargne programmée (Comptes d'instruments financiers, assurance-vie)		Gratuit
• Gérer votre patrimoine financier		
– Imprimé Fiscal Unique		Gratuit
– Duplicata de l'Imprimé Fiscal Unique		Gratuit

Pour obtenir une information complète sur les coûts et frais relatifs aux services et produits financiers, il convient pour le Client de se reporter aux informations précontractuelles et/ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque Populaire fournit au Client.

• Rétrocessions

La Banque Populaire propose des produits ou des services en qualité de prestataire non-indépendant, à partir d'une analyse d'une gamme issue en majeure partie du catalogue de produits et services des entités du groupe BPCE. À ce titre, la Banque Populaire peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

La Banque Populaire peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessus, le CLIENT est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

L'exhaustivité des tarifs Épargne & Placements financiers et Gestion Sous Mandat figure dans les brochures spécifiques disponibles en agence et sur notre site internet www.bpmed.fr.

INGÉNIERIE SOCIALE ET FINANCIÈRE

À SAVOIR

Nous vous proposons un ensemble de solutions pour motiver et fidéliser vos collaborateurs : Swile Titres-Resto, Swile Titres-Cadeaux, épargne salariale (participation / intéressement / plan d'épargne inter entreprise / PERCOL / Indemnités de fin de carrière)...
Renseignez-vous auprès de votre conseiller.

Nous consulter

(1) Euroclear Settlement of Euronext-zone Securities
(2) OPC = organisme de placement collectif (OPCVM, FIA).
(3) Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges ex-ante et ex-post liés aux produits et aux services financiers, le client doit se reporter aux documents précontractuels ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du client selon les cas.

(1) Réduction de 25% sur la commission proportionnelle, soit 0.11% pour les Valeurs Groupe et 0.23% pour les Valeurs Hors Groupe.
(2) Réduction de 50% sur la commission proportionnelle, soit 0.08% pour les Valeurs Groupe et 0.15% pour les Valeurs Hors Groupe.
(3) Réduction de 10% sur la commission fixe par ligne, soit 2.07€ pour les Valeurs Groupe et 3.92€ pour les Valeurs Hors Groupe. Réduction de 10% sur la commission proportionnelle, soit 0.14% pour les Valeurs Groupe et 0.27% pour les Valeurs Hors Groupe, auxquelles peuvent se rajouter les réductions par tranches cf. (1) et (2).

ASSURER VOS MOYENS DE PAIEMENT

• Sécuripro⁽²⁾ – Assurance garantissant la perte ou vol des moyens de paiement

59,70€ par an

À SAVOIR

Sécuripro assure vos chèquiers et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, en France comme à l'étranger et garantit le remboursement :

- du montant du préjudice subi en cas d'utilisation frauduleuse des moyens de paiement suite à perte ou vol,
- des frais d'opposition et de refection des moyens de paiement perdus ou volés,
- des frais engagés pour le remplacement de vos clés et papiers en cas de perte ou vol simultanément aux moyens de paiement,
- du vol de la recette (espèces ou chèques) suite à une agression entre le local d'activité et la banque.

Pour faire opposition, appelez le 01 77 86 24 24 (appel non surtaxé, coût selon opérateur), 7 jours/7, 24h/24.

• Sécuri Association⁽²⁾

Nous consulter

VOTRE FAMILLE ET VOTRE ENTREPRISE

• FRUCTI-Facilités Pro⁽³⁾
– Montant garanti de 12 500€ à 50 000€

Nous consulter

À SAVOIR

En cas de décès, d'accident ou de maladie entraînant une incapacité absolue et définitive du chef d'entreprise, le capital versé dans le cadre des contrats FRUCTI-Facilités Pro permet le remboursement des sommes dues à la Banque Populaire au jour du « sinistre » au titre des crédits court terme utilisés⁽²⁾. Ainsi le remboursement des crédits (dans la limite du montant garanti par le contrat d'assurance) ne sera pas supporté par sa famille. Le reliquat éventuel est versé aux bénéficiaires désignés.

• Prévoyance Pro Plus⁽³⁾

Nous consulter

À SAVOIR

Le contrat Prévoyance Pro + garantit le versement d'une rente ou d'un capital, en fonction de la version choisie par l'assuré, en cas de décès ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) et le versement d'indemnités journalières en cas d'arrêt de travail (Incapacité Temporaire Totale de Travail). Ce contrat garantit également, en fonction de la formule choisie par l'assuré, le versement d'une rente en cas d'Invalidité Permanente Totale ou Partielle (IPT ou IPP)⁽²⁾

VOTRE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

• Assur BP Santé Profil Pro⁽²⁾

Nous consulter

À SAVOIR

Le produit d'Assurance Complémentaire Santé est destiné à rembourser tout ou partie des frais de santé restant à la charge de l'assuré et des éventuels bénéficiaires en cas d'accident, de maladie ou de maternité, en complément de la Sécurité sociale française. Le produit respecte les conditions des contrats responsables.⁽²⁾

(1) Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur.

(2) Contrat de BPCE Assurance IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(3) Contrat de BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

• Assur BP Santé Collective⁽¹⁾

Nous consulter

À SAVOIR

Le contrat collectif à adhésion obligatoire ASSUR-BP Santé Collective est souscrit par l'employeur au profit de ses salariés (jusqu'à 20 salariés) et de leurs éventuels ayants droit affiliés. Le salarié peut étendre la couverture à ses ayants droit s'il ne sont pas couverts à titre obligatoire. Le contrat est destiné à rembourser, en complément de la Sécurité sociale française, tout ou partie des frais de santé restant à la charge des assurés, en cas d'accident, de maladie ou de maternité. Ces garanties sont mises en oeuvre en complément de la Sécurité sociale française, sauf exceptions prévues au tableau de garanties. Le produit respecte les conditions légales des contrats responsables.

PRÉPARER VOTRE RETRAITE

• Plan Épargne Retraite individuel PERI⁽²⁾

Nous consulter

À SAVOIR

Le plan Epargne Retraite Individuel est un contrat d'assurance de groupe sur la vie à adhésion facultative, libellé en euros et en unités de compte souscrit par l'ARERP (le souscripteur). Une solution permettant de vous constituer une épargne responsable et de bénéficier d'une fiscalité incitative⁽¹⁾ à l'entrée ou à la sortie du contrat, afin de disposer d'un complément de revenus à la retraite.

• FRUCTI Épargne +⁽³⁾

Nous consulter

À SAVOIR

En tant qu'entrepreneur individuel employant au moins un salarié, vous et vos salariés avez accès à cette formule combinant un plan d'épargne entreprise et un plan d'épargne retraite.

ASSURER VOS BIENS ET VOTRE EXPLOITATION

• ASSUR-BP Multirisque Pro⁽⁴⁾

Nous consulter

• ASSUR-BP Multirisque Association⁽⁴⁾

Nous consulter

• ASSUR-BP Auto du Professionnel⁽⁴⁾

Nous consulter

• Homme Clé +⁽⁵⁾

Nous consulter

À SAVOIR

L'assurance Homme Clé + vous aide à poursuivre votre activité en cas de disparition d'un collaborateur essentiel ou d'un associé.

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

• CERAMIK-Professionnel Prévoyance⁽⁵⁾ / Agri

Nous consulter

• Fructi Pro Retraite⁽²⁾ / Fructi Agri Retraite⁽²⁾

Nous consulter

• Allo Assistance Pro⁽⁶⁾ (conseil juridique, fiscal et social, et assistance en cas de sinistre dans le local professionnel)⁽⁷⁾

18,73€ HT /an

• FRUCTI Homme Clé⁽⁵⁾

Nous consulter

(1) Le contrat ASSUR-BP Santé Collective est assuré par: Apivia Macif Mutuelle, mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française.

(2) Contrat assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le code des assurances.

(3) Contrat assuré par Natixis Interépargne, entreprise régie par le code des assurances.

(4) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances.

(5) Contrat assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le code des assurances.

(6) Contrat assuré par Mondial Assistance France SAS, entreprise régie par le code des assurances.

(7) Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur.

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

À SAVOIR

Notre tarification s'entend hors frais éventuels pris par le correspondant.

• Commission de change	0,05%
– Minimum	14,80€
• Tout envoi de documents par courrier express est soumis à la TVA (remises documentaires, effets, garanties et crédits documentaires)	de 21,60€ HT à 54,05€ HT (selon prestataire)

À SAVOIR

Les commissions s'appliquent à toute opération d'achat-vente de devises au comptant ou à terme. Une gamme de produits vous est proposée pour une meilleure maîtrise de vos risques de change.

Différentes répartitions de frais:

- Frais SHARE : le donneur d'ordre du virement paie les frais de sa banque émettrice et le bénéficiaire du virement paie les frais de sa banque bénéficiaire et les éventuels frais des banques intermédiaires. Si rien n'est précisé dans le paiement, cette option s'applique par défaut
- Frais OUR : l'ensemble des frais est à la charge de l'émetteur du virement. Lorsque ce type de frais est choisi, le donneur d'ordre autorise BPMED à le débiter de frais complémentaires de la banque du bénéficiaire ou du correspondant étranger (frais banque correspondante).
- Frais BEN : l'ensemble des frais est à la charge du bénéficiaire du virement
- Frais banque correspondante : frais additionnels facturés par les correspondants BPMED et banque bénéficiaire. Frais variables en fonction des pays (Nous consulter).

OPÉRATIONS PAR CARTE BANCAIRE⁽¹⁾

À SAVOIR

Le montant de la transaction inclut les commissions et frais perçus par la banque locale.

• Paiement par carte bancaire en devises	
– Commission fixe	0,75€
– Commission proportionnelle au montant de la transaction	2,80% ⁽²⁾
• Retrait d'espèces à un distributeur en devises	
– Commission fixe	3,65€
– Commission proportionnelle au montant du retrait	2,90% ⁽²⁾
• Retrait d'espèces à un guichet d'une autre banque en devises	
– Commission fixe	5,40€
– Commission proportionnelle au montant du retrait	2,90% ⁽²⁾

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

PAIEMENTS À DESTINATION DE L'ÉTRANGER (IMPORT)

VIREMENTS ÉMIS - TRANSFERT

• Par virement SWIFT émis en euros vers l'un des pays de la zone SEPA	
– En agence	5,40€
– Télétransmis (y compris Suite Entreprise et Suite Entreprise.com) ou par Cyberplus	0,18€
• Par virement SWIFT émis en euros ou en devises	
– Commission de transfert	0,10%
– Minimum	23,30€
– Maximum	132,60€
– si acquit SWIFT (justificatif de paiement) par email	9,65€ HT
– Frais de traitement en urgence des virements hors sepa	15,00€
– Frais d'intervention ou de correction	14,30€

OPÉRATIONS DE PORTEFEUILLE IMPORT

• Effet reçu de l'étranger pour encaissement	0,15% mini 79,55€
• Remises documentaires à payer	
– Commission proportionnelle	0,20% mini 79,55€
– Aval bancaire (par trimestre indivisible)	0,20% mini 100,45€
– Frais de dossier si aval	43,25€
– Bon de cession	43,25€
– Frais de gestion remise documentaire échéance dépassée (par mois à partir du 4 ^{ème} mois)	43,25€
• Autres frais (en sus)	
– Impayé par effet	54,05€
– Commission d'acceptation ou prorogation - par effet	43,25€
– Paiement tardif - par effet	43,25€

CRÉDITS DOCUMENTAIRES IMPORT

• Forfait pour un crédoc inférieur à 50 000 €	
(1 ouverture pour un engagement de 3 mois maximum, 1 utilisation, 1 modification. Au-delà, les tarifs standards s'appliqueront)	
– Paiement à vue	313,75€
– Paiement à échéance	421,95€
• Conditions générales pour un crédoc supérieur à 50 000€	
– Frais de dossier	93,00€
– Commission d'engagement (par trimestre indivisible)	0,25% mini 121,95€
– Commission de modification - hors durée et montant	113,55€
– Commission de modification - sur durée et montant (par trimestre indivisible)	0,25% mini 121,95€
– Commission d'utilisation (levée de documents)	0,125% mini 111,35€
– Commission d'acceptation (par mois indivisible)	0,125% mini 111,35€
– Clause UPAS	Nous consulter
– Bon de cession	43,25€
– Abonnement Portail Trade	Gratuit

(1) Opérations en devises hors euros ou impliquant un pays hors EEE⁽²⁾.
(2) Voir détail zone EEE p. 30

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

**GARANTIES INTERNATIONALES ÉMISES ET LETTRES DE CRÉDIT
STAND BY**

– Frais d'établissement d'acte (émission ou projet)	129,80€
– Commission de caution (par trimestre indivisible)	0,25% mini 99,00€
– Commission de mise en jeu	0,15% mini 111,35€
– Avenant de l'acte	113,55€
– Frais de recherche, intervention, attestation	21,60€
– Demande de sort (par intervention)	43,25€

RÈGLEMENTS EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER (EXPORT)

Toutes les conditions qui suivent s'entendent en frais partagés share⁽¹⁾.

VIREMENTS REÇUS - RAPATRIEMENTS

• Virement SEPA reçu	Gratuit
– Frais d'intervention ou de correction	14,30€
• Virement SWIFT reçu ⁽¹⁾ en euros ou en devises	
– Commission de rapatriement	Forfait 21,60€

OPÉRATIONS DE PORTEFEUILLE EXPORT

– Autres effets commission d'encaissement	0,15% mini 37,10€
– Frais de correspondant	10,80€
– Impayé, avis de sort ou intervention diverse	54,05€
• Remises documentaires à encaisser	
– Commission proportionnelle	0,20% mini 79,55€
– Effet prorogé, accepté, avis de sort, impayé ou intervention diverse (en sus)	43,25€
– Frais de gestion remise documentaire	43,25€
– Échéance dépassée (par mois à partir du 4 ^{ème} mois)	

CRÉDITS DOCUMENTAIRES EXPORT

• Forfait pour un crédoc inférieur à 50 000 € (comprenant l'ouverture, l'utilisation, l'modification, frais de confirmation en sus si demandée)	313,75€
• Conditions générales pour un crédoc supérieur à 50 000 €	
– Frais de dossier	93,00€
– Commission de notification	0,10% mini 121,95€
– Commission de modification	113,55€
– Commission de confirmation variable selon la banque et le pays	Nous consulter mini 212,15€
– Commission d'utilisation (levée de documents)	0,125% mini 111,35€
– Commission d'acceptation ou de paiement différé	0,125% mini 111,35€
– Commission de transfert	0,125% mini 111,35€
– Commission de mise en conformité ou présentation de documents irréguliers	75,70€

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

**GARANTIES INTERNATIONALES REÇUES ET LETTRES DE CRÉDITS
STAND-BY**

– Frais de dossier	93,00€
– Commission de notification	0,10% mini 121,95€
– Commission de mise en jeu	0,15% mini 111,35€
– Commission de modification	113,55€

MOBILISATIONS DES CRÉANCES NÉES SUR L'ÉTRANGER (MCNE)

– Frais par remise	16,90€ HT
--------------------	-----------

OPÉRATIONS DE CHANGE

• Compte en devises	
– Frais annuels de tenue de compte	40,00€
• Avance devises	
– Mise en place, prorogation, remboursement anticipé	43,25€
• Mise en place d'une couverture de change à terme	54,05€
• Levée anticipée d'une couverture de change	
– Si montant de la levée < 10K€	20,40€ par levée
– Si montant de la levée > 10K€	Gratuit
• Prorogation d'un terme	54,05€
• Mise en place d'ordre limite	27,00€
• Commande de billets de banque étrangers	Cours de change BPMED du jour
• Autres opérations internationales	Nous consulter

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

DEMANDE DE DOCUMENTS

• Gestion d'une succession	Nous consulter
----------------------------	----------------

(1) S'ajoutent, le cas échéant, les commissions et frais réclamés par la banque correspondante ou la banque de donneur d'ordre/tiré.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

NOS PARTENAIRES / MENTIONS LÉGALES

Natixis Interépargne

Société Anonyme au capital de 8 890 784 € - RCS Paris 692 012 669.
Siège social : 30, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris.

Société de gestion : Natixis Investment Managers International

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 94 127 658,48 €, constituée en société anonyme de droit français, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Paris sous le numéro 329 450 738.

Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 00 009.

Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris

Mirova

Société anonyme au capital de 8 322 490,00 € - RCS Paris 394 648 216.
Agrément AMF n° GP 02-014.

Mirova est filiale à 100% de Natixis Investment Managers International.

Siège social : 59, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris.

BPCE VIE, entreprise régie

par le Code des assurances.
Société anonyme au capital social de 161 469 776 €.

349 004 341 RCS Paris.

Siège social : 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

BPCE Assurance IARD

SA au capital de 61 996 212€
Immatriculé au RCS Paris n° B 350 663 860.
Entreprise régie par le Code des assurances.

Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon Paris - Cedex 13

Apivia Macif Mutuelle, mutuelle régie

par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française.
SIREN 779 558 501.

Siège social : 17-21, place Etienne Pernet 75015 Paris - Cedex 15

Allo Assistance Pro est un contrat

d'assistance géré par : Mondial Assistance France Sas, entreprise régie par le code des assurances.

490 381 753 RCS Paris.

Siège social : 54, rue de Londres 75394 Paris - Cedex 8.

Direct&Proche est une gamme de services de visibilité sur internet de la société Regicom, proposée par la Banque Populaire.

Regicom Webformance, SASU au capital de 5 000 000 €, RCS Nanterre B 525 312 294.

Siège social : 36 rue Raspail 92300 Levallois-Perret,

Payplug est un service d'encaissement en ligne de la société Payplug Entreprise SAS, proposé par la Banque Populaire. Payplug Entreprise SAS, société par actions simplifiée au capital de 32 425 914,10 €

immatriculée au registre du commerce de Paris sous le numéro 443 222 682. Société agréée en tant qu'établissement de paiement.

Siège social : 110, avenue de France 75013 Paris,

SMILE&PAY est une Société Anonyme au capital de 621 774,00 € inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 500 872 023

SMILE&PAY est enregistrée sous le numéro 17228 par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution comme Etablissement de paiement

Siège social : 60, avenue Charles de Gaulle - Neuilly-sur-Seine.

Oney Bank est une Société Anonyme

au capital de 51 286 585 €
546 380 197 RCS Lille Métropole N°Orias 07 023 261 www.orias.fr

Siège social : 34 avenue de Flandre 59 170 Croix

EMIS SANTE, nom commercial SANTE

PRO, SAS au capital de 30 000 €, immatriculé(e) au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 489 470 930.

Siège social : 331, rue de la Rotonde 42153 Riorges.

RÉFÉRENCES EUROPÉENNES

• **Zone EEE (Espace Economique Européen)**, composée des pays de l'Union Européenne cités ci-dessous ainsi que de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République Tchèque.

• **Zone SEPA** (Single Euro Payments Area) : Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, l'État de la Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Hongrie, Ile de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Andorre, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République Tchèque.

• **Zone EURO** : composée des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

RÉSoudre UN LITIGE

Exprimer une réclamation

VOTRE BANQUE POPULAIRE : VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, **votre conseiller en agence/e-agence est votre interlocuteur privilégié** pour répondre à votre réclamation.
- Vous pouvez également écrire à la Direction Qualité et Satisfaction Client, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

PAR COURRIER	PAR INTERNET
BANQUE POPULAIRE MÉDITERRANÉE DIRECTION QUALITÉ ET SATISFACTION CLIENT 457, Promenade des Anglais - 06200 NICE	www.bpmed.fr rubrique «Nous Contacter/Réclamation»

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui ne devrait pas dépasser deux mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (opération par carte bancaire, virement, prélèvement...), la Banque Populaire Méditerranée vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

VOTRE RECOURS EN MÉDIATION : VOTRE DERNIER RECOURS EN CAS DE LITIGE

A défaut de solution vous satisfaisant ou en l'absence de réponse à votre réclamation dans les délais, indiqués ci-dessus, vous pouvez saisir **gratuitement** un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation disponible sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

Le médiateur du crédit aux entreprises

La Médiation du crédit aux entreprises est un service gratuit, rapide et confidentiel pour aider toutes les entreprises (créateurs, chefs d'entreprise, artisans, commerçants ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...) pour les difficultés relatives à l'obtention, le maintien du crédit ou des garanties, à l'affacturage et à l'assurance crédit.

PAR INTERNET (CONTACT DANS LES 48H)

Dossier à remplir en ligne sur le site : <https://mediateur-credit.banque-france.fr/>

Pour les Entrepreneurs individuels

Le médiateur des entrepreneurs individuels pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers), à la gestion d'un crédit (hors décision d'octroi ou de refus du crédit), à la commercialisation d'un produit d'assurance.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
www.mediateur-bpmed.fr	MONSIEUR LE MÉDIATEUR DE LA BANQUE POPULAIRE MÉDITERRANÉE - BP 5522 - 83098 TOULON CEDEX

Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers pour les litiges sur les services et placements financiers –hors assurance-vie– (CTO, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des Comptes-Titres etc.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
 De préférence par Internet, via le formulaire électronique disponible sur le site internet AMF-France.org/fr/le-mediateur bouton « Saisir le médiateur » ou en scannant le QR-Code :	MÉDIATEUR DE L'AMF, AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS 17 PLACE DE LA BOURSE 75082 PARIS CEDEX 02

Le médiateur de l'assurance pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
http://www.mediation-assurance.org	LA MÉDIATION DE L'ASSURANCE - TSA 50110 75441 PARIS CEDEX 09



E046689



ACCÉDEZ À VOS SERVICES À TOUT MOMENT ET EN TOUS LIEUX
en téléchargeant l'application Banque Populaire destinée aux
Professionnels.



**BANQUE
POPULAIRE
MÉDITERRANÉE** 

Prenez rendez-vous avec votre conseiller
www.bpmed.fr



Banque Populaire Méditerranée, Siège Social : 457, Promenade des Anglais - 06200 Nice - Tél : +33 (0)4 93 21 52 00* - www.bpmed.fr - Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable (art. L. 512.2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit) 058 801 481 RCS Nice - immatriculée auprès de l'ORIAS sous le numéro 07 005 622 - N° TVA intracommunautaire FR 61 058 801 481 - Succursale de Monaco : 3-9, boulevard des Moulins - MC 98000 Monaco - RCI 00 S 03751 - TVA : FR 64 0000 53 529 - Tél : +377 92 16 57 57* - www.banquepopulaire.mc. Entité du Groupe BPCE, représentée par BPCE S.A. (SIRET 493 455 042), titulaire de l'identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNQ délivré par l'ADEME - Impression : CLESYL - Crédit photo : Adobestock - Création :  pointvirguledesign.fr - Ref : 12/2024.

*Appel non surtaxé, coût selon opérateur.